de CHF 4'226'000.- pour l'étape I de la modernisation du système d'information de la Direction générale des immeubles et du patrimoine

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

Art. 1

décrète

du 7 mai 2024

¹ Un crédit d'investissement de CHF 4'226'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour l'étape I de la modernisation du système d'information de la Direction générale des

Art. 2

¹Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti sur 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 7 mai 2024.

Le président du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

I. Santucci

Date de publication: 17 mai 2024

L. Miéville

immeubles et du patrimoine.